

ÉLÉMENTS NON PORTEURS. MURS.

Les murs non porteurs qui exercent des fonctions de séparation entre secteurs d'incendie doivent avoir une résistance au feu comme il est indiqué dans la règle UNE EN 1364-1.

Quand dans la réalisation du test de résistance le feu des éléments non porteurs (partie 1: murs) on laisse un bord libre, la règle permet d'augmenter les dimensions de la largeur.

Par rapport à l'augmentation en hauteur, la règle est claire et concise. Quand la construction soit testée avec un minimum de 3 mètres, il est possible de l'augmenter jusqu'à 4 mètres.

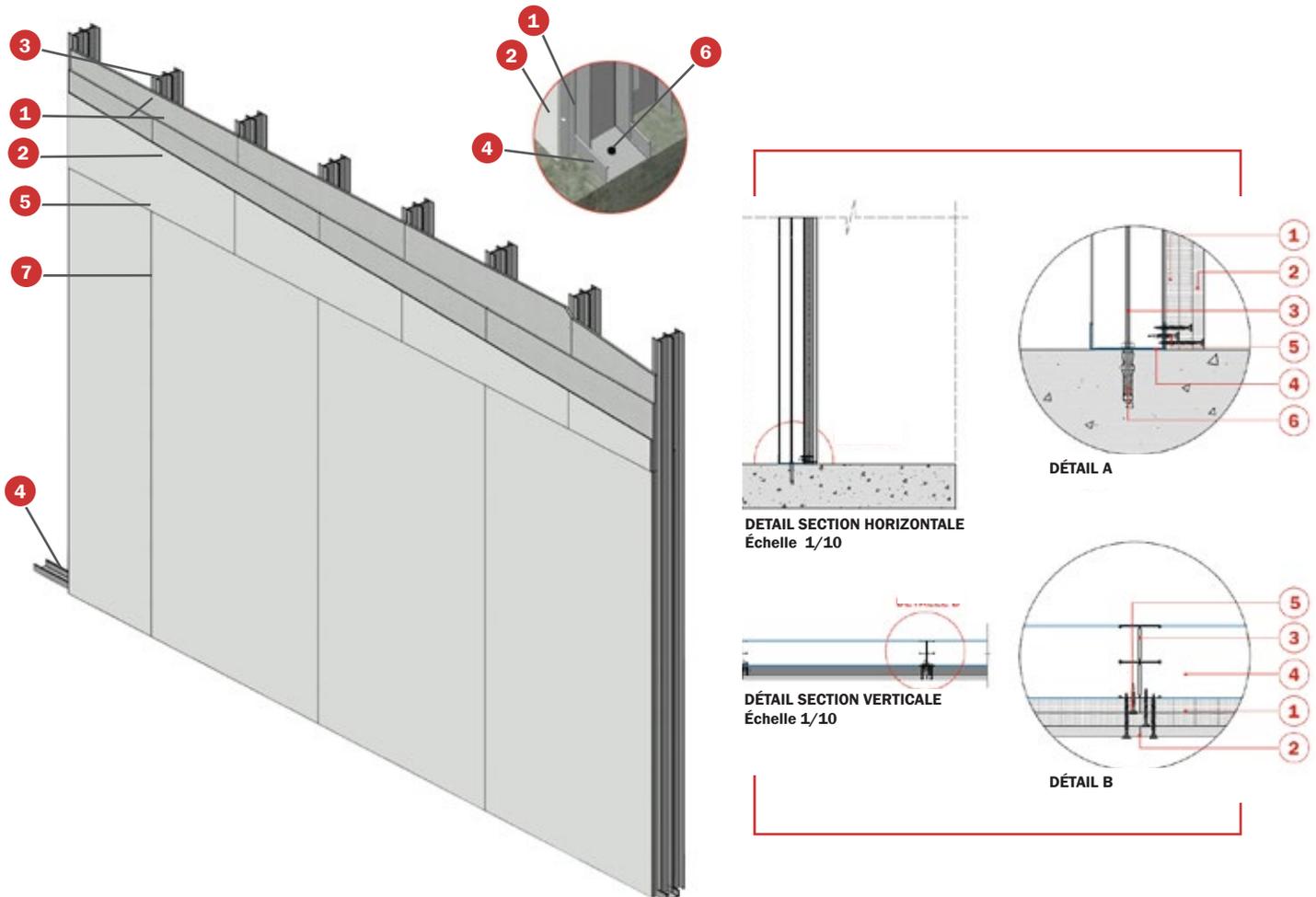
Dans des occasions nous trouvons des cloisons supérieurs à 4 mètres. **mercor tecresa**[®] es pionnière dans le développement des cloisons de grandes dimensions et propose la solution la plus más efficace et pratique pour ce genre de travaux.

En outre, à chaque fois que la sectorisation des divisions se brise (par exemple dans le passage des installations) il est nécessaire de sceller les enfoncements produits par elles-mêmes. Consulter le catalogue de **Systèmes d'étanchéité Tecsel**[®] pour trouver la solution la plus apropiée.

PANNEAUX TECBOR[®]

SOLUTIONS CONSTRUCTIVES

DOUBLAGE DE PAROI INDÉPENDANT FEU À DEUX FACES TECBOR® EI-120



TEST

Norme: UNE EN 1364-1

Laboratoire: TECNALIA

N° Test: 076765-002-1/2

SOLUTION

- 1 Panneaux **Tecbor®** 15 mm.
- 2 Plaque de gypse laminé de 12,5 mm d'épaisseur.
- 3 Double montant en "H" de 34,8x40x0,6 mm.
- 4 Gaine de 83x40x0,6 mm.
- 5 Vis autotaraudeuse de 3,5x35,45 et 55 mm s (tous les 250 mm).
- 6 Cheville à frapper de 6 mm (tous les 600 mm).
- 7 Pâte à joints **Tecbor®** ou Pâte d'adhérence **Tecbor®**.

DESCRIPTION DE MONTAGE

Fixer les gaines de 83x40x0,6 mm à l'aide d'une cheville métallique M6 tous les 250 mm.

Fixer les 2 couches de panneaux **Tecbor®** de 12 mm avec des vis autotaraudeuses de 3,5x35, 45 et 55 mm à intervalles de 250 mm et en alternant la position des couches.

Enfin, recouvrir les joints entre les panneaux et les têtes des vis avec de la **Pâte à joints Tecbor®**.